



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26619
24 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 847 (1993) du Conseil de sécurité en date du 30 juin 1993, par laquelle le Conseil a approuvé les ressources supplémentaires que j'avais demandées pour la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) dans mon rapport (S/25777) du 15 mai 1993.

Le Gouvernement indonésien m'a fait savoir qu'il était disposé, dans le cadre de la résolution précitée, à mettre à la disposition de l'ONU 25 observateurs militaires (l'Indonésie n'est pas actuellement parmi les pays qui ont détaché des contingents ou des observateurs militaires auprès de la FORPRONU). Si le Conseil donne son assentiment, j'informerai le Gouvernement indonésien que son offre a été acceptée.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI